

Egalité femmes-hommes

Index 2024 de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

SAINT DENIS

Depuis 2019, les entreprises de plus de 50 salariés sont tenues de calculer et publier chaque année leur index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le calcul de cet index s'appuie sur 4 indicateurs :

- Les écarts de rémunération entre le salaire moyen des femmes et celui des hommes, par tranche d'âge et catégorie de postes.
- Les écarts d'augmentations individuelles par catégorie de poste.
- Le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité.
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise. Pour obtenir ces derniers points, l'entreprise doit compter au moins 4 femmes parmi ses 10 plus hauts salaires.

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Nombre de points maximum de l'indicateur	Résultat final obtenu	Nombre de points maximum de l'indicateur calculable	Nombre de points obtenus
1- Ecart de rémunération (en %)	1	40	0	40	40
2- Ecart d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	35	1,4	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	15	100	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	10	5	10	10
Total des indicateurs calculables					
INDEX (sur 100 points)				100	100